

Le règlement

Article 1 : Organisation

Le 21^{ème} Tour Boischaux Champagne Brenne est organisé par le comité d'organisation du Tour BCB, soutenu techniquement par le Vélo Club Chatillonnais, sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Il se dispute les samedi 12 et dimanche 13 juin 2021 en 3 étapes.

Article 2 : Type d'épreuve

L'épreuve est ouverte sur invitation à des équipes de 5 coureurs de 2^{ème}, 3^{ème} catégorie, Juniors et Pass'Cyclisme Open (les modalités de composition de l'équipe sont décrites dans l'article 3).

Elle est inscrite au calendrier régional FFC du comité Centre-Val de Loire en classe 2.25.

L'épreuve se compose des 3 étapes suivantes :

- samedi 12 juin 2021, LEVROUX - LEVROUX, étape en ligne de 121,2 kms
- dimanche 13 juin 2021 matin, PAULNAY - SAULNAY, contre-la-montre par équipes de 12,3 kms
- dimanche 13 juin 2021 après-midi, VALENCAY - CHATILLON-SUR-INDRE, étape en ligne de 102,7 kms

Article 3 : Participation

L'épreuve est ouverte aux équipes suivantes :

- clubs
 - comités départementaux ou régionaux
 - entente de clubs (2 clubs maximum et les coureurs engagés n'appartiennent pas à une équipe déjà retenue dans l'épreuve. Cette entente portera le nom du club le plus représenté dans l'équipe).
- Les coureurs de l'équipe constituée doivent porter le même maillot pendant toute la durée de l'épreuve, exception faite pour les maillots de leaders des différents classements de l'épreuve.

Le nombre de coureurs par équipe est de 5, avec une limite maximum de 2 coureurs de 2^{ème} catégorie par équipe, pas de limitation pour les autres catégories.

A noter que l'équipe devra être composée de 3 coureurs minimum pour prendre le départ du contre-la-montre par équipes du dimanche 13 juin 2021 matin.

Article 4 : Permanence

La permanence de départ se tient le samedi 12 juin 2021 à partir de 11h00 à : Salle Lucien Jabeneau - Espace Gambetta
Rue Gambetta - 36110 LEVROUX

- La confirmation des partants, le retrait des 10 dossards et des 5 plaques de cadres (sur présentation des licences des coureurs participants à l'épreuve) par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 11h00 à 12h00 le samedi 12 juin 2021.
- La réunion des directeurs sportifs en présence des membres du collège des arbitres et de l'organisateur est fixée à 13h45 et aura lieu à la salle Lucien Jabeneau.

Article 5 : Ordre de départ pour le contre-la-montre par équipes

Le 1^{er} départ aura lieu à Paulnay à 9h00. Départ toutes les 3 minutes. Les départs se feront par ordre inverse du classement général par équipe de la 1^{ère} étape à l'exception de celle du leader du classement individuel qui partira en dernier.

Il est à noter que le comité d'organisation du Tour BCB n'a pas prévu de combinaison de contre-la-montre en remplacement des maillots de leaders des différents classements.

Article 6 : Radio-Tour

Chaque véhicule à l'échelon course doit être équipé de récepteur radio. Ces derniers sont loués à Michel Delage Sonorisation (MDS) par le comité d'organisation du Tour BCB, et mis à la disposition des équipes. Le retrait et la restitution des postes radios se font auprès du Car Podium MDS présent au départ et à l'arrivée de l'épreuve.

Article 7 : Assistance Neutre

Le service d'assistance neutre à l'avant est assuré par la voiture de l'US Le Poinçonnet CM. Une deuxième voiture d'assistance neutre (Comité de l'Indre FFC) est mise à la disposition du Président du Jury qui désignera sa position lors de la réunion des directeurs sportifs.

Article 8 : Incidents de course dans les derniers kilomètres

Les dispositions relatives aux incidents de course dans les trois derniers kilomètres sont applicables à l'épreuve selon les règlements en vigueur de la FFC.

Article 9 : Changements d'itinéraires

Les changements d'itinéraire sont portés sur un état spécial et signés par tous les concurrents lors du contrôle de départ. Cependant, les organisateurs se réservent le droit de modifier l'itinéraire, même en cours d'étape, si des circonstances exceptionnelles, imprévues, indépendantes de leur volonté les y contraignent.

Article 10 : Délais d'arrivée

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

- Etapes en ligne : 10% (1^{ère} et 3^{ème} étapes)
- Etape contre la montre : 20% (2^{ème} étape)

Article 11 : Classements

Les classements suivants sont établis à l'issue de chaque étape du Tour Boischaux Champagne Brenne.

11.1 : Classement général Individuel au temps

Maillot Jaune - Perier Automobiles



- Par addition des temps de chacune des étapes.
- En cas d'égalité, les coureurs seront départagés selon les règlements en vigueur de la FFC.

11.2 Classement général par Points

Maillot Blanc, Bleu et Marron - AG2R La Mondiale



- Etabli à chaque arrivée d'étape en ligne.

La cotation des points est la suivante, respectivement de la 1^{ère} à la 15^{ème} place : 25 - 20 - 16 - 14 - 12 - 10 - 9 - 8 - 7 - 6 - 5 - 4 - 3 - 2 - 1

Pour l'étape disputée en contre-la-montre par équipe, le classement de l'étape n'est pas pris en compte pour le classement général par points.

- Le classement général par points est déterminé par l'addition de tous les points obtenus à chaque arrivée d'étape.
- En cas d'égalité, les coureurs sont départagés selon les règlements en vigueur de la FFC.

11.3 Classement général du Meilleur Grimpeur

Maillot Blanc à Pois Rouges - Laboratoires Fenioux



- Etabli à l'issue de chaque étape par addition des points obtenus lors des passages aux endroits indiqués et signalé par l'organisateur, soit 5 - 3 - 2 - 1 aux 4 premiers coureurs, les points sont doublés à l'issue du dernier

classement soit : 10 - 6 - 4 - 2 aux 4 premiers coureurs.

- Le classement général du meilleur grimpeur est déterminé par l'addition de tous les points obtenus à chaque étape.
- En cas d'égalité, les coureurs sont départagés selon le règlement suivant :

- 1^{er} celui qui a le plus de places de 1^{er}.
- Celui qui a le plus de places de 2^{ème}, etc. ...
- En dernier ressort, la meilleure place au classement général départage les ex aequo.

11.4 Classement général du Meilleur Junior

Maillot Rose - Conseil Départemental de l'Indre



- Etabli selon le classement général individuel de chaque étape.
- En cas d'égalité, les coureurs sont départagés selon les règlements en vigueur de la FFC.

11.5 Classement général du Meilleur Espoir

Maillot Rouge - COCOREL



- Etabli selon le classement général individuel de chaque étape.
- En cas d'égalité, les coureurs sont départagés selon les règlements en vigueur de la FFC.

Le règlement (suite)

11.6 Classement général des Rushs



Maillot Blanc - Intersport Saint-Maur

- Etabli à l'issue de chaque étape par addition des points obtenus lors des passages aux endroits indiqués et signalé par l'organisateur, soit 5 - 3 - 2 - 1 aux 4 premiers coureurs, les points sont doublés à l'issue du dernier classement soit : 10 - 6 - 4 - 2 aux 4 premiers coureurs.
- Le classement général des rushs est déterminé par l'addition de tous les points obtenus à chaque étape.
- En cas d'égalité, les coureurs sont départagés selon le règlement suivant : a- 1^{er} celui qui a le plus de places de 1^{er} b- Celui qui a le plus de places de 2^{ème}, etc. ... c- En dernier ressort, la meilleure place au classement général départage les ex aequo.

11.7 Classement général du 1^{er} de l'Indre



Maillot Vert - CC Ecuillé-Valençay

- Etabli selon le classement général individuel de chaque étape.
- En cas d'égalité, les coureurs sont départagés selon les règlements en vigueur de la FFC.

11.8 Classement de la Combativité



Maillot Orange - EKLA Maison individuelle

- Un coureur est élu le plus combatif par le collège des arbitres, les journalistes présents et le président du comité d'organisation.

11.9 Classement par équipes



T-Shirt Blanc - Crédit Agricole du Centre Ouest

- Par addition des temps cumulés des trois meilleurs coureurs, de chacune des équipes.

A l'issue des 1^{ère} et 2^{ème} étapes, en cas de cumul de maillots de leader par un même coureur, sont appliquées les dispositions suivantes :

- au protocole, le leader réel de chaque classement reçoit les maillots
- au départ de l'étape suivante, les maillots supplémentaires sont portés par le 2^{ème} du classement concerné, sauf si celui-ci est déjà porteur d'un maillot de leader, auquel cas, on fait appel au 3^{ème} du classement, etc...

L'ordre de priorité des maillots est le suivant :

1. Classement général Individuel au temps
2. Classement général par Points
3. Classement général du Meilleur Grimpeur
4. Classement général du Meilleur Junior
5. Classement général du Meilleur Espoir
6. Classement général des Rushs
7. Classement général du 1^{er} de l'Indre
8. Classement de la Combativité

A l'issue de la 3^{ème} étape, le cumul de maillots de leaders par un même coureur est autorisé.

Article 12 : Prix

Les prix attribués sont donnés dans l'annexe 1, jointe au présent règlement.

Pour bénéficier des prix des classements cités à l'article 11, le concurrent doit figurer au classement général individuel final.

Article 13 : Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à l'épreuve.

Article 14 : Protocole

A l'issue de chaque étape, les coureurs en tenue cycliste aux couleurs du club suivants doivent se présenter au protocole :

- Le vainqueur de l'étape
- Le leader du classement général au temps

- Le leader du classement par Points
- Le leader du classement du Meilleur Junior
- Le leader du classement du Meilleur Espoir
- Le leader du classement du Meilleur Grimpeur
- Le leader du classement des Rushs
- Le leader du classement du 1^{er} de l'Indre
- Le coureur élu le plus combatif
- L'équipe (avec le directeur sportif) leader du classement par équipes

Ils se présentent dans un délai maximum de 30 minutes après leur arrivée.

Article 15 : Pénalités

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

Article 16 : Hébergement

Les équipes (5 coureurs et 2 accompagnateurs) sont hébergées à leur demande au Village Vacances Nature de Bellebouche

D926 - 36290 MEZIERES-EN-BRENNE

le samedi 12 juin 2021. Les réservations doivent être correctement renseignées sur la fiche de candidature. L'hébergement est situé à 15 kilomètres du départ du contre-la-montre par équipe du dimanche 13 juin 2021 au matin. Les repas du samedi soir, les petits déjeuners du dimanche matin et les repas du dimanche midi sont servis au Village Vacances Nature de Bellebouche.

Article 17 : Présentation et émargements

45 minutes avant le départ de la 1^{ère} étape, chaque équipe (coureurs accompagnés du directeur sportif et du mécanicien) doit se présenter au podium protocolaire pour être présentée ainsi que pour la signature. Et avant le départ de la 3^{ème} étape, les concurrents doivent obligatoirement signer la feuille d'émargement au moins 15 minutes avant le départ.

Article 18 : Réclamations

- Les réclamations concernant un incident de course ou une manœuvre illicite sont reçues par le jury des arbitres au plus tard 30 minutes après le délai d'arrivée.
- Les réclamations concernant le classement d'une étape sont reçues par les arbitres jusqu'au départ de l'étape suivante.
- Celles concernant le classement général final sont reçues dans les 30 minutes après l'affichage du communiqué officiel.

Article 19 : Sécurité

Les consignes de sécurité sur l'épreuve sont données dans l'annexe 2, jointe au présent règlement.

Article 20 : Inscription à l'épreuve

L'inscription à l'épreuve implique d'avoir pris connaissance des conditions de déroulement du 21^{ème} Tour Boischaud Champagne Brenne. Les engagements accompagnés d'un droit fédéral par étape, ou demi-étape et par coureur, doivent parvenir à l'organisateur 15 jours avant l'épreuve (avant le dimanche 30 mai 2021), délai qui devra être respecté.

Une caution de 153 € est demandée à l'inscription. Cette somme est remboursée à l'issue de l'épreuve, mais elle est conservée par l'organisation dans les cas suivants :

- Dégradation faite par une équipe dans l'hébergement,
 - Couverture des frais de débit d'hébergement réservé par les organisateurs, en cas de non-présentation de l'équipe au départ,
 - Dossards rendus endommagés (pliés ou déchirés) ou non rendus,
 - Plaques de cadre rendues endommagés ou non rendues.
- Tout dossier de candidature incomplet ne sera pas pris en compte, l'organisateur se réserve le droit de le refuser. Les engagements sont reçus par le président du comité d'organisation du Tour BCB et président du Vélo Club Chatillonnais :

Mr Jean-Pierre GONTIER
Le Haut Plessis - 36110 BAUDRES

☎ 02.54.40.84.64

📞 06.08.93.09.30

✉ j.p.gontier1@orange.fr

Annexe 1 : les prix

| 1 ^{ère} Etape | |
|------------------------|----|
| 183 € / 15 prix | |
| 1 | 33 |
| 2 | 24 |
| 3 | 20 |
| 4 | 17 |
| 5 | 15 |
| 6 | 14 |
| 7 | 12 |
| 8 | 11 |
| 9 | 9 |
| 10 | 8 |
| 11 | 6 |
| 12 | 5 |
| 13 | 3 |
| 14 | 3 |
| 15 | 3 |

| 3 ^{ème} Etape | |
|------------------------|----|
| 183 € / 15 prix | |
| 1 | 33 |
| 2 | 24 |
| 3 | 20 |
| 4 | 17 |
| 5 | 15 |
| 6 | 14 |
| 7 | 12 |
| 8 | 11 |
| 9 | 9 |
| 10 | 8 |
| 11 | 6 |
| 12 | 5 |
| 13 | 3 |
| 14 | 3 |
| 15 | 3 |

| Classement Général Individuel | |
|-------------------------------|----|
| 228 € / 20 prix | |
| 1 | 46 |
| 2 | 34 |
| 3 | 27 |
| 4 | 23 |
| 5 | 18 |
| 6 | 16 |
| 7 | 13 |
| 8 | 11 |
| 9 | 7 |
| 10 | 5 |
| 11 | 4 |
| 12 | 3 |
| 13 | 3 |
| 14 | 3 |
| 15 | 3 |
| 16 | 3 |
| 17 | 3 |
| 18 | 2 |
| 19 | 2 |
| 20 | 2 |

1142€ de prix répartis suivant les grilles suivantes. Les prix sont donnés en euros (€)

| Classement Général du Meilleur Grimpeur | |
|---|----|
| 76 € / 5 prix | |
| 1 | 27 |
| 2 | 18 |
| 3 | 14 |
| 4 | 11 |
| 5 | 6 |

| Classement Général des Rushs | |
|------------------------------|----|
| 76 € / 5 prix | |
| 1 | 27 |
| 2 | 18 |
| 3 | 14 |
| 4 | 11 |
| 5 | 6 |

| Classement Général du Meilleur Junior | |
|---------------------------------------|----|
| 76 € / 5 prix | |
| 1 | 27 |
| 2 | 18 |
| 3 | 14 |
| 4 | 11 |
| 5 | 6 |

| Classement Général par Equipes | |
|--------------------------------|----|
| 153 € / 5 prix | |
| 1 | 53 |
| 2 | 38 |
| 3 | 26 |
| 4 | 21 |
| 5 | 15 |

| 2 ^{ème} Etape | |
|------------------------|----|
| 91 € / 10 prix | |
| 1 | 17 |
| 2 | 15 |
| 3 | 12 |
| 4 | 9 |
| 5 | 8 |
| 6 | 8 |
| 7 | 6 |
| 8 | 6 |
| 9 | 5 |
| 10 | 5 |

| Prix Spéciaux | |
|---------------|----|
| 76 € / 5 prix | |
| 1 | 27 |
| 2 | 18 |
| 3 | 14 |
| 4 | 11 |
| 5 | 6 |

Important : les coureurs qui ne porteront pas leur maillot distinctif lors d'une étape se verront supprimer la rente offerte. En cas d'absence d'un coureur à la remise d'un trophée, les primes ne lui seront pas payées.

Annexe 2 : les consignes de sécurité



Permis de conduire
Tout conducteur doit justifier d'un permis de conduire valide



Code de la Route
Tous les conducteurs doivent respecter le code de la route.



Téléphone portable
L'usage du téléphone est interdit pendant la conduite du véhicule



Ceinture de sécurité
Tous les occupants d'un véhicule doivent attacher leur ceinture de sécurité



Règle de circulation
Les véhicules à l'échelon course doivent circuler à droite de la route.



Vitesse
La vitesse doit être réduite selon la situation (traversée de villes, présence de public, ...)



Feux de croisement
Tous les véhicules de la caravane ou de l'échelon course doivent rouler en feux de croisement



Demi tour prohibé
Interdiction de rouler en sens inverse de la course

Véhicules autorisés sur la course

Ne peuvent circuler au sein de la caravane publicitaire ou à l'échelon course uniquement les véhicules possédant un bandeau officiel de l'épreuve.

Dérivation

A l'arrivée de chaque étape, les véhicules des directeurs sportifs doivent emprunter la dérivation mise en place par l'organisation. Les véhicules se positionneront sur une seule file du côté de la chaussée où se trouve la dérivation afin de ne pas gêner le retour de coureurs attardés.

Parkings

Tous les conducteurs (caravane publicitaire, officiels, directeurs sportifs) doivent respecter les parkings qui leur sont destinés. Ceux-ci sont indiqués sur le guide technique ou repérés par des panneaux sur place.

Consignes de dépassement à l'échelon course

Tout dépassement de cyclistes (peloton pour les directeurs sportifs ou coureurs échappés pour les autres) doit être accordé par le régulateur, les arbitres ou la direction de course. Cette autorisation sera refusée dans les cas suivants :

- dans le dernier kilomètre qui précède un rush ou un grimpeur
 - dans les zones de danger annoncées par Radio-Tour
 - dans la zone située entre les kilomètres -25 et -20 de l'arrivée afin de laisser les directeurs sportifs ravitailler leurs coureurs dans les meilleures conditions avant la fin du ravitaillement
 - dans les 10 derniers kilomètres de l'épreuve
- A noter que les véhicules invités doivent quitter l'échelon course avant les 10 derniers kilomètres de l'étape pour rejoindre l'arrivée

En aucun cas, la responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée si les consignes ci-dessus ne sont pas respectées par les différents intervenants de l'épreuve.